

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 15 octobre 2018
Séance du 18 septembre 2018

22 Service Patrimoine - Trésor de l'écluse de Creil - procès-verbal de récolement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES | 1 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM BELMHAND, ABBADI, MARTIN, AKABLI, BOUKHACHBA | 5 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Depuis 1983, le musée Gallé-Juillet est dépositaire du Trésor de l'écluse de Creil, ensemble de 1293 monnaies du 3^e siècle après Jésus-Christ appartenant à l'Etat. Détecté grâce à des élèves de l'école Jean Biondi, puis mis au jour lors des fouilles conduites par la société archéologique de Creil en 1974, ce trésor a fait l'objet d'un inventaire, dressé en 1982 par Michel Amandri, alors directeur du cabinet des médailles.

Le musée Gallé-Juillet étant labellisé Musée de France, ses collections et les dépôts dont il bénéficie doivent faire l'objet d'une inscription sur un inventaire et leur récolement doit être effectué tous les dix ans.

Pour répondre à cette obligation, la Ville de Creil a procédé au récolement du Trésor de l'écluse, du 24 mai au 27 juillet 2018, puis un procès verbal a été dressé.

Il vous est demandé de valider le procès verbal de récolement du Trésor de l'écluse de Creil.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le procès-verbal ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 18 septembre 2018,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de valider le procès verbal de récolement du Trésor de l'écluse de Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **1 6 OCT. 2018** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18/10/18

et publication ou notification le 18/10/18

affiché le 16/10/18

CREIL, le 18/10/2018

J.C. Villemmain
 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Francis Le Pape
Francis LE PAPE